

Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure [2023/0373\(COD\)](#)
codécision)
Règlement

En attente de la position du Conseil en 1ère lecture

Prévenir les pertes de granulés plastiques afin de réduire la pollution par les microplastiques

Sujet

3.40.01 Industrie chimique, engrais, matières plastiques

3.70.05 Pollution marine et côtière, pollution par les navires et les hydrocarbures

3.70.12 Gestion des déchets, déchets ménagers, emballages, déchets industriels légers

Priorités législatives

[Déclaration commune 2023-24](#)